

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Arrêté du 28 juillet 2010 portant dissolution  
de la brigade territoriale de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)**

NOR : IOCJ1018741A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,  
Vu le code de la défense, partie réglementaire III ;  
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;  
Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Chamalières (Puy-de-Dôme) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Chamalières exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait à Paris, le 28 juillet 2010.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer  
et des collectivités territoriales et par délégation :

Par empêchement du directeur général  
de la gendarmerie nationale :

*Le général de corps d'armée,  
major général de la gendarmerie nationale,*

L. MULLER.

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>Aulnat</b>	
	<b>Cébazat</b>	
	<b>Le Cendre</b>	
	<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>(dissolution)</b>
	<b>Cournon-d'Auvergne</b>	
	<b>Gerzat</b>	
	<b>Lempdes</b>	
<b>Chamalières</b>	Blanzat	<b>Aulnat</b>
	Chamalières	Blanzat
	Chanat-la-Mouteyre	<b>Cébazat</b>
	Durtol	<b>Le Cendre</b>
	Nohanent	Chamalières
	Orcines	Chanat-la-Mouteyre
	Royat	<b>Clermont-Ferrand</b>
	Sayat	<b>Cournon-d'Auvergne</b>
		Durtol
		<b>Gerzat</b>
		<b>Lempdes</b>
		Nohanent
		Orcines
		Royat
		Sayat